

PRODUIT INTERIEUR BRUT

2014

Novembre 2015

Sommaire

Introduction	4
Chapitre 1 : Contexte économique.....	4
Chapitre 2 : Résultats – PIB national et PIB par secteur d’activité.....	6
1. Présentation synthétique de l’agrégat	7
PIB par secteur d’activité.....	8
Structure du PIB.....	9
Chapitre 3 : PIB « per capita »	11
2. Le PIB « per capita » : la présence sur le territoire économique.....	11
3. Le PIB par salarié.....	12
4. Le PIB par salarié à Monaco et en France.....	12
Chapitre 4 : Cadre réglementaire et méthodologie retenue.....	14
5. Le système européen de compte 1995.....	14
6. Le système Européen de compte 2010	14
7. Le PIB au cœur du raisonnement économique.....	15
8. La détermination du PIB	15
Périmètre de calcul	16
Chapitre 5 : Dispositif mis en place en Principauté	18
1. Détermination des algorithmes de calcul.....	18
Méthode d’extrapolation retenue pour les résultats du PIB.....	18
Détermination du PIB par secteur	19
Un PIB en euros courants et en euros constants.....	20
Annexe : Algorithme de calcul du PIB	21
1. Produit Intérieur Brut.....	21
2. Rémunérations et charges sociales	21
3. Excédent Brut d’Exploitation et revenus mixtes	21
4. Impôts sur la production.....	22
5. Subventions	22

Introduction

Ce document présente les résultats du calcul du Produit Intérieur Brut (PIB) pour l'année 2014, et rappelle les grands principes et choix méthodologiques nécessaires à son élaboration.

L'année 2005 fut celle du premier calcul du PIB, qui fait désormais l'objet d'un rapport annuel. Depuis 2006, les résultats sont détaillés par secteur d'activité et présentés également en euros constants, permettant de corriger les effets de l'inflation (Base 100 en 2010).

Le Produit Intérieur Brut (PIB) synthétise l'activité économique et constitue un élément d'information indispensable dans le débat économique contemporain. Il permet de suivre et d'apprécier l'efficacité des politiques économiques menées et d'établir des comparaisons avec d'autres états, notamment au sein de l'Union Européenne.

Chapitre 1 : Contexte économique

En 2014, l'économie mondiale a continué de progresser à un rythme modéré, estimé à +2,5 %.

Les pays émergents, et notamment les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud), ont vu leur croissance ralentir en fin d'année tandis que les pays développés retrouvaient de leur entrain.

La zone euro connaît une croissance modérée. La baisse des cours du pétrole a profité aux entreprises et le pouvoir d'achat des ménages a légèrement augmenté au profit de la consommation (Allemagne, Espagne,...). De même, l'investissement des entreprises est reparti à la hausse. En France cependant, la croissance est restée faible.

Les taux de chômage demeurent élevés dans plusieurs pays développés, notamment dans la zone euro,

La croissance des échanges commerciaux, selon l'ONU, a été « *médiocre en raison essentiellement de la lenteur de la reprise dans les principaux pays développés et de la croissance modérée dans les pays en développement. On estime que le commerce mondial a progressé de 3,4 % en 2014, pourcentage bien inférieur aux tendances d'avant la crise.* »

TABLEAU 1 : Taux de croissance du PIB en volume

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Inde	9,3	9,8	3,9	8,5	10,3	6,6	5,1	6,9	7,4
Chine	12,7	14,2	9,6	9,2	10,6	9,5	7,8	7,7	7,4
Monaco	5,8	14,4	0,7	-11,3	2,1	7,0	1,0	9,6	7,2
Luxembourg	5,1	8,4	-0,8	-5,4	5,7	2,6	-0,8	4,3	4,1
Hongrie	4,0	0,5	0,9	-6,6	0,8	1,8	-1,5	1,5	3,6
Pologne	6,2	7,2	3,9	2,6	3,7	4,8	1,8	1,7	3,4
Royaume-Uni	3,0	2,6	-0,3	-4,3	1,9	1,6	0,7	1,7	2,6
Monde	4,1	3,9	1,5	-2,1	4,1	2,8	2,2	2,4	2,5
États-Unis	2,7	1,8	-0,3	-2,8	2,5	1,6	2,3	2,2	2,4
Suisse	4,0	4,1	2,3	-2,1	3,0	1,8	1,1	1,8	1,9
Pays membres de l'OCDE	3,0	2,6	0,2	-3,6	2,9	1,7	1,2	1,4	1,7
Allemagne	3,7	3,3	1,1	-5,6	4,1	3,6	0,4	0,1	1,6
Espagne	4,2	3,8	1,1	-3,6	0,0	-0,6	-2,1	-1,2	1,4
Union européenne	3,4	3,1	0,5	-4,4	2,1	1,8	-0,5	0,1	1,3
Portugal	1,6	2,5	0,2	-3,0	1,9	-1,8	-4,0	-1,6	0,9
Zone euro	3,3	3,1	0,5	-4,5	2,1	1,7	-0,8	-0,4	0,9
Grèce	5,8	3,5	-0,4	-4,4	-5,4	-8,9	-6,6	-3,9	0,8
Fédération de Russie	8,2	8,5	5,2	-7,8	4,5	4,3	3,4	1,3	0,6
France	2,4	2,4	0,2	-2,9	2,0	2,1	0,2	0,7	0,2
Japon	1,7	2,2	-1,0	-5,5	4,7	-0,5	1,8	1,6	-0,1
Italie	2,0	1,5	-1,0	-5,5	1,7	0,6	-2,8	-1,7	-0,4

Source : Banque Mondiale

Depuis la mise en place du PIB à Monaco en 2005, les résultats successifs tendent à démontrer à la fois le dynamisme de l'économie, sa forte réactivité à la conjoncture internationale et son lien étroit avec les résultats de quelques gros acteurs économiques locaux.

Ainsi, la réalisation d'opérations spécifiques et ponctuelles de la part d'acteurs importants dans chaque secteur de l'économie monégasque, produit des effets directs sur les résultats d'une petite économie comme celle de Monaco. C'est le cas notamment dans les secteurs de l'industrie, de la construction, de l'immobilier, du commerce de gros ou de l'hôtellerie.

De plus, les acteurs de l'économie monégasque semblent présenter une certaine agilité et flexibilité, leur permettant d'accélérer ou de freiner rapidement selon la conjoncture internationale.

Ces facteurs participent à produire de fortes évolutions d'une année sur l'autre.

Chapitre 2 : Résultats – PIB national et PIB par secteur d'activité

Le rythme de la croissance en Principauté a légèrement ralenti en 2014 mais reste à un niveau très élevé.

Le PIB monégasque pour l'année 2014 s'élève à 5,32 milliards d'euros contre 4,94 milliards en 2013. (cf. tableau 2). Il enregistre une croissance de +7,2 % en volume (correction faite de l'inflation – cf. tableau 3).

Après le tassement constaté en 2009, le PIB poursuit sa croissance et dépasse pour la première fois le seuil des 5 milliards à 5,32 milliards d'euros.

Toutes les composantes du PIB, hormis les subventions, ont participé positivement au résultat (cf. tableau 5).

Comme en 2013, c'est l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) des entreprises qui connaît la plus forte progression. En net recul en 2009, suite à la crise financière internationale, il n'a retrouvé son niveau d'avant crise qu'en 2013. Il connaît depuis deux ans une forte augmentation (+15 % en 2013 et +9 % en 2014), signe que les entreprises ont définitivement surmonté cet épisode. Il dépasse les 2,2 milliards et représente près de 40% de la richesse créée.

La progression de l'emploi (secteur public et privé) de 2,7 % au 31 décembre 2014 et celle des salaires entraîne une croissance de +4,2 % en volume de la masse salariale globale. Celle-ci représente la moitié du PIB ce qui signifie que cette part correspond à la redistribution sous forme de salaires et cotisations de la richesse annuellement créée.

Les impôts versés sur les produits ont fortement progressé (+14,2 %). Ils contribuent à hauteur de près de 10 % à la richesse produite. Cette hausse est principalement due aux bons résultats du secteur de l'Immobilier. En effet, la TVA immobilière et les droits de mutations sur les transactions immobilières ont augmentés de 53 %.

Les subventions participent négativement au résultat du PIB. Après un recul de -6,1 % en 2013, le montant des subventions progresse de nouveau nettement en 2014 (+10,1 %).

Les performances économiques sectorielles font apparaître de grandes disparités selon l'activité.

Les deux secteurs économiques les plus importants de la Principauté en termes de PIB, « Activités financières et d'assurance » et les « Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien », représentent le tiers de la richesse produite. Ils progressent respectivement de +8,5 % et de +0,5 %.

Deux secteurs connaissent une forte croissance ; il s'agit des « Autres activités de service » (arts du spectacle, clubs de sports, employés de maison, casinos, etc...) et des « Activités immobilières » (+29,3 %).

Le secteur des « Autres activités de services » est très fortement impacté par les bons résultats d'un acteur majeur. Toutefois, ce secteur ne représente que 6,5 % de la richesse créée en Principauté.

Le secteur de l'immobilier, comme en 2013, est porté à la fois par la vente de biens d'exception et par la commercialisation de programmes immobiliers (Monte Carlo View, Tour Odéon, etc...). Ces résultats sont cohérents avec l'augmentation du nombre de transactions et surtout du montant de ces transactions (+ 63 %) observé en 2014.

Le secteur de l'industrie, qui comprend à Monaco la fourniture d'énergie mais aussi l'Artisanat, connaît des difficultés depuis 2012 (baisse de 10 % du chiffre d'affaires et de 2 % de l'emploi en 2014). En 2013, le PIB industriel progressait fortement (+21 %) contrairement à l'emploi et au chiffre d'affaires. Ce résultat provenait de deux phénomènes : d'une part, il était la conséquence directe d'une opération exceptionnelle d'une société qui a influencé nettement à la hausse l'EBE sectoriel ; d'autre part, les recettes liées aux impôts sur les produits ont été positivement impactées par des régularisations de TVA due et par l'entrée en vigueur de nouvelles règles en matière d'auto-liquidation de TVA dans le secteur de l'énergie. Ces opérations exceptionnelles ont masqués la réalité économique du secteur. Cette année, si les impôts sont sur le même niveau qu'en 2013, l'EBE baisse très fortement. Ce résultat démontre l'importance de l'activité d'un acteur en particulier dans un secteur d'une centaine d'intervenants.

Malgré une forte baisse de son chiffre d'affaires (- 27 %), le Commerce de gros connaît une croissance de 16 % de son PIB sectoriel, essentiellement due à la progression de l'EBE des Intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels, navires et avions, des Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques et du Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits pharmaceutique.

1. Présentation synthétique de l'agrégat

Le PIB 2005 constitue l'année de base pour cet agrégat. Il est évalué en « valeur », c'est-à-dire en euros courants. La croissance est calculée sur l'évolution du PIB en valeur corrigé de l'inflation (PIB en volume). L'indice utilisé pour corriger cet agrégat des effets de l'inflation est calculé annuellement en base 100 par l'INSEE. L'année de référence (base 100) est réactualisée tous les 5 ans. En 2013, l'année 2010 a remplacé l'année 2005 comme référence (la base 100 en 2010 remplace la base 100 en 2005). Ce changement a conduit à ré-actualiser les séries depuis 2005 et a modifié à la marge le montant des PIB en volume et des évolutions.

TABLEAU 2 : PIB en valeur¹

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
PIB en valeur en millions d'euros	3 379,7	3 653,1	4 287,4	4 421,5	3 924,9	4 048,8	4 374,2	4 469,8	4 936,0	5 321,3

¹ Le PIB en valeur est exprimé en « euros courants »

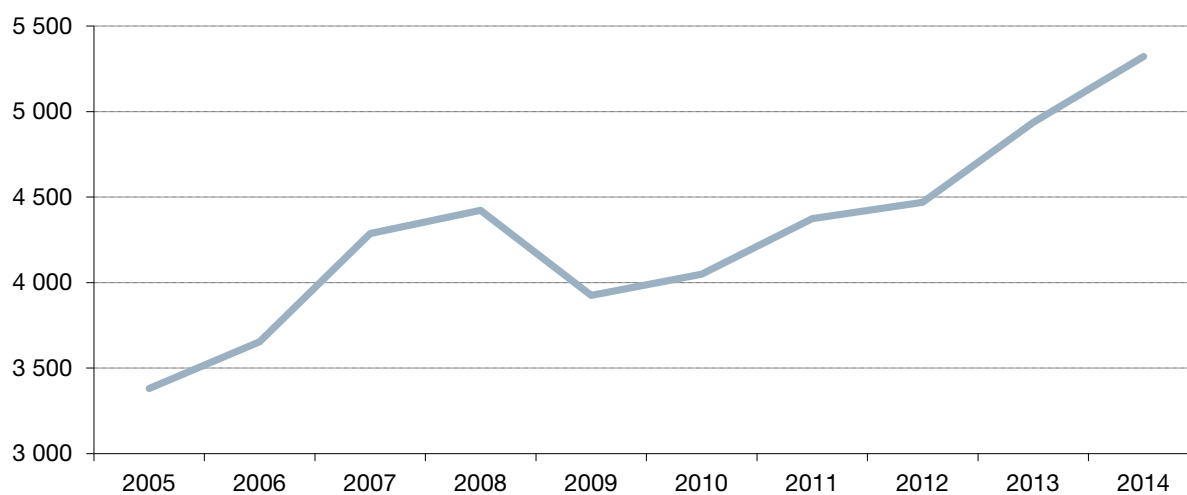
TABLEAU 3 : PIB en volume²

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
PIB en valeur en millions d'euros	3 379,7	3 653,1	4 287,4	4 421,5	3 924,9	4 048,8	4 374,2	4 469,8	4 936,0	5 321,3
Indice des prix *	92,1	94,1	96,5	98,8	98,9	100,0	100,9	102,1	102,9	103,5
PIB en volume en millions d'euros	3 668,2	3 881,0	4 441,1	4 473,6	3 967,3	4 048,8	4 333,3	4 377,4	4 797,5	5 142,7
Evolution en volume		5,8%	14,4%	0,7%	-11,3%	2,1%	7,0%	1,0%	9,6%	7,2%

*Source : INSEE

N.B. : les PIB en volume ont été modifiés du fait du passage de l'indice des prix base 100 en 2010.

Le PIB de la Principauté s'élève à 5,32 milliards en 2014. Il croît de +7,2 % par rapport à 2013. C'est la cinquième année de croissance consécutive depuis la crise de 2009.

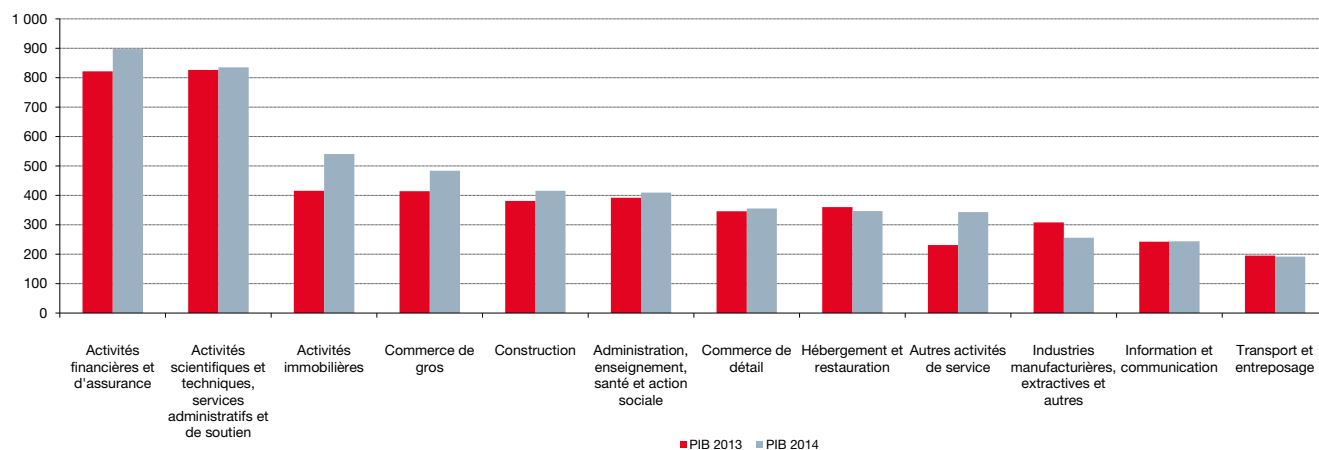
FIGURE 1 : Evolution du PIB en millions d'€ courants**PIB par secteur d'activité****TABLEAU 4 : PIB par secteur exprimé en millions d'€**

	Valeur					Volume					Var 13/14	Poids
	PIB 2010	PIB 2011	PIB 2012	PIB 2013	PIB 2014	PIB 2010	PIB 2011	PIB 2012	PIB 2013	PIB 2014		
Activités financières et d'assurance	693,5	722,7	750,5	822,0	897,4	693,5	715,9	735,0	799,0	867,2	8,5%	16,9%
Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	607,9	693,5	771,3	826,3	835,5	607,9	687,0	755,3	803,2	807,5	0,5%	15,7%
Activités immobilières	271,9	360,9	339,3	415,5	540,5	271,9	357,5	332,3	403,9	522,3	29,3%	10,2%
Commerce de gros	455,5	455,9	372,7	414,3	483,9	455,5	451,6	365,0	402,7	467,6	16,1%	9,1%
Construction	286,4	290,6	325,3	381,6	415,5	286,4	287,9	318,5	370,9	401,5	8,3%	7,8%
Administration, enseignement, santé et action sociale	327,7	348,9	349,6	392,4	409,6	327,7	345,7	342,4	381,4	395,9	3,8%	7,7%
Commerce de détail	305,5	311,9	311,3	346,3	355,8	305,5	309,0	304,9	336,6	343,8	2,2%	6,7%
Hébergement et restauration	287,7	304,6	321,1	360,0	347,0	287,7	301,8	314,5	349,9	335,3	-4,2%	6,5%
Autres activités de service	186,8	181,9	252,6	231,3	343,3	186,8	180,2	247,4	224,8	331,8	47,6%	6,5%
Industries manufacturières, extractives et autres	236,8	270,4	252,6	308,5	256,6	236,8	267,8	247,4	299,8	248,0	-17,3%	4,8%
Information et communication	252,4	272,0	255,3	242,5	244,2	252,4	269,4	250,1	235,7	236,0	0,1%	4,6%
Transport et entreposage	136,6	160,9	168,2	195,2	192,1	136,6	159,4	164,7	189,8	185,6	-2,2%	3,6%
PIB en millions d'euros	4 048,8	4 374,2	4 469,8	4 936,0	5 321,3	4 048,8	4 333,3	4 377,4	4 797,5	5 142,7	7,2%	100%

² Le PIB en volume est exprimé en « euros constants » base 100 en 2010

- Un tiers du PIB monégasque est produit par 2 secteurs :
 - Activités financières et d'assurance (16,9 %) ;
 - Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien (15,7 %).
- Le secteur des Activités immobilières, bénéficiant toujours d'une conjoncture favorable, progresse de 29,3 %. Son poids dans le PIB passe de 8,4 % à 10,2 % et conforte sa place de 3^e contributeur au PIB.
- Le secteur de la Construction bénéficie encore de la réalisation de grands chantiers en Principauté ; il enregistre une croissance de +8,3 %.
- Le secteur des « Autres activités de service » enregistre la plus forte progression (+47,6 %) sous l'effet d'un acteur majeur du secteur. Il représente cependant moins de 7 % du PIB total.
- L'Industrie connaît une évolution négative (-17,3 %). En effet les opérations exceptionnelles d'un seul intervenant de 2013 ne se sont pas reproduites et les évolutions règlementaires qui ont concerné en 2013 les règles d'auto-liquidation de la TVA dans le secteur de l'énergie sont désormais sans impact. Le PIB sectoriel est plus en accord avec la réalité économique de ce secteur. Il redescend à son niveau de 2012.
- L'Hébergement et la restauration connaissent également un recul (-4,2 %) de leur PIB sectoriel en partie dû aux travaux en cours.

FIGURE 2 : PIB par secteur en 2013 et 2014 en millions d'€ courants



Structure du PIB

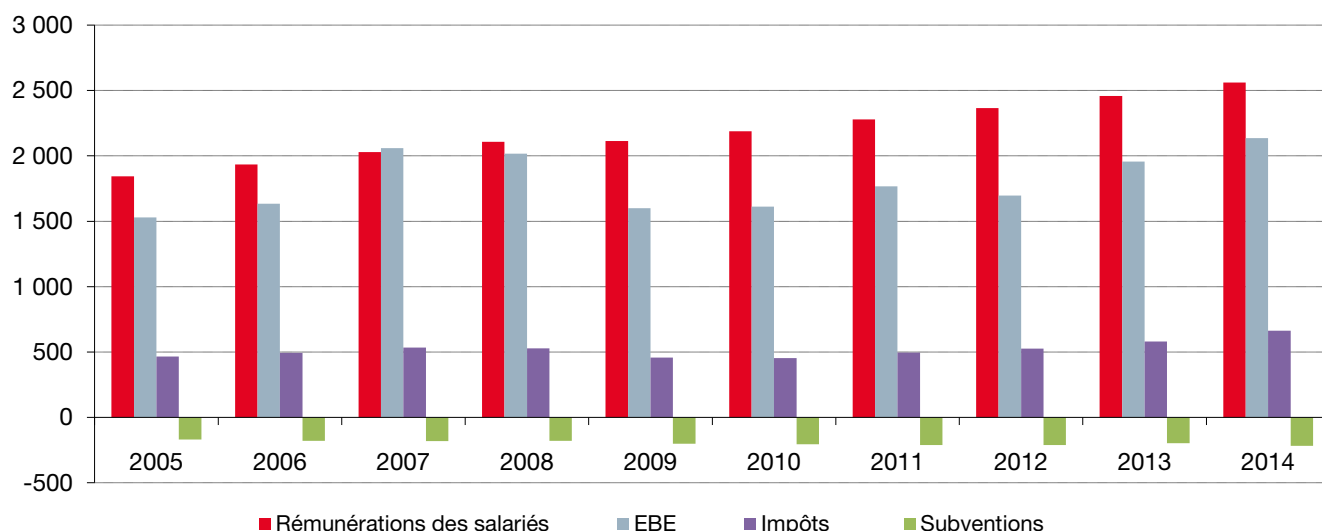
L'observation de la structure du PIB en volume montre que l'ensemble des composantes, hors subventions, a participé positivement au résultat.

TABLEAU 5 : Structure du PIB en millions d'€ courants (en valeur)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Var 13/14
Rémunérations des salariés	1 697,8	1 820,9	1 958,5	2 082,4	2 090,3	2 188,5	2 301,0	2 415,3	2 528,7	2 649,6	4,8%
EBE	1 410,0	1 537,5	1 987,4	1 993,3	1 582,0	1 611,8	1 784,5	1 732,8	2 013,0	2 210,4	9,8%
Impôts	428,6	463,9	516,0	522,6	452,0	454,1	501,4	537,4	596,8	685,4	14,8%
Subventions	-156,7	-169,3	-174,4	-176,7	-199,4	-205,6	-212,7	-215,6	-202,4	-224,1	10,7%
PIB en valeur en millions d'euros	3 379,7	3 653,1	4 287,4	4 421,5	3 924,9	4 048,8	4 374,2	4 469,8	4 936,0	5 321,3	7,8%

La masse salariale a poursuivi son évolution positive en 2014 (+121 M€). 1 839 emplois, hors fonctionnaires, ont été créés en Principauté.

FIGURE 3 : Evolution des composantes du PIB en millions d'€ courants



Le graphique ci-dessus illustre l'évolution des principales composantes du PIB depuis 2005.

La masse salariale globale, comme l'emploi, n'a jamais cessé de progresser depuis 2005 (même faiblement au cours de la crise de 2008/2009).

L'EBE, qui a fortement chuté pendant la période 2009-2010, dépasse son niveau d'avant crise.

Les impôts suivent la même évolution que l'EBE et atteignent, eux aussi, leur plus haut niveau historique avec une progression de 14,2 %.

En 2014, comme en 2013, c'est l'EBE plus que l'emploi qui tire la croissance de l'économie monégasque.

Chapitre 3 : PIB « per capita »

La situation de la Principauté de Monaco est atypique par bien des aspects, notamment en ce qui concerne d'une part sa population résidente et d'autre part sa population salariée.

En effet, pour 37 800 résidents, on compte plus de 50 000 salariés, dont 85 % sont domiciliés hors Monaco. Cette situation très singulière, unique au monde, rend les comparaisons internationales délicates et l'utilisation de certains indicateurs internationaux traditionnels inappropriée. C'est le cas en particulier de l'indicateur classique du PIB par habitant.

Cependant, afin de permettre de situer la Principauté dans son environnement et dans un contexte international, deux types de PIB par individu sont calculés « ad hoc ».

Il s'agit d'une part, d'un PIB « per capita », calculé depuis 2005 et d'autre part, d'un PIB par salarié.

2. Le PIB « per capita » : la présence sur le territoire économique

Le Système Européen Comptable (SEC) retient, pour le calcul du PIB par habitant, la population résidente sur le territoire économique. Toutefois, il importe de tenir compte des spécificités économiques locales.

Dans le cas de la Principauté, la population salariée est notamment composée de « travailleurs journaliers », ne résidant pas sur le territoire monégasque. Compte tenu de leur poids économique et de leur participation quotidienne à la création de richesse, il est apparu nécessaire pour le calcul du PIB « per capita » que soit déterminée une population de référence pour ce calcul.

La population de référence retenue comprend deux composantes : la population résidente et celle non-résidente, salariée sur le territoire économique.

TABLEAU 6 : Population de référence pour le calcul du PIB « per capita »

	2013	2014	Var 13/14
Résidents (toutes nationalités)	37 000	37 800	2,2%
Salariés non résidents	41 858	43 190	3,2%
Population totale de référence	78 858	80 990	2,7%

Le nombre de résidents est celui de la population officielle de la Principauté de Monaco publié chaque année au Journal de Monaco.

Tableau 7 : PIB « per capita »

	2013	2014
PIB en millions d'euros courants	4 936,0	5 321,3
Population totale retenue	78 858	80 990
PIB "per capita" en euros courants	62 593	65 703
<i>Indice des prix</i>	<i>102,9</i>	<i>103,5</i>
PIB "per capita" en euros constants	60 837	63 497
Evolution en volume		4,4%

Le PIB « per capita » s'élève à 63 497 euros. Il augmente de +4,4 % en volume. Cette croissance plus faible que celle du PIB s'explique par l'augmentation de la population de référence (+2,7 %).

3. Le PIB par salarié

Calculé pour la première fois en 2010, il est cependant présenté de façon rétrospective depuis 2005 : Le calcul du PIB par salarié a été préféré à celui du PIB par emploi du fait d'une plus grande disponibilité et fiabilité des données salariées. De plus, il est parfois utilisé comme élément de mesure et de comparaison de la productivité.

Tableau 8 : PIB « par salarié »

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
PIB en millions d'euros courants	3 379,7	3 653,1	4 287,4	4 421,5	3 924,9	4 048,8	4 374,2	4 469,8	4 936,0	5 321,3
Population salariée	44 209	45 636	47 165	48 695	48 334	49 276	48 697	49 609	50 792	52 177
PIB "par salarié" en euros courants	76 448	80 048	90 903	90 800	81 203	82 166	89 825	90 101	97 181	101 985
<i>Indice des prix</i>	<i>92,1</i>	<i>94,1</i>	<i>96,5</i>	<i>98,8</i>	<i>98,9</i>	<i>100,0</i>	<i>100,9</i>	<i>102,1</i>	<i>102,9</i>	<i>103,5</i>
PIB "par salarié" en euros constants	82 974	85 043	94 162	91 869	82 080	82 166	88 985	88 237	94 454	98 562
Evolution en volume		2,5%	10,7%	-2,4%	-10,7%	0,1%	8,3%	-0,8%	7,0%	4,3%

Le PIB par salarié s'élève à 98 562 euros. Il augmente de +4,3 % en volume.

4. Le PIB par salarié à Monaco et en France

Les données présentées ici concernent l'année 2013. Il s'agit pour la France de données provisoires.

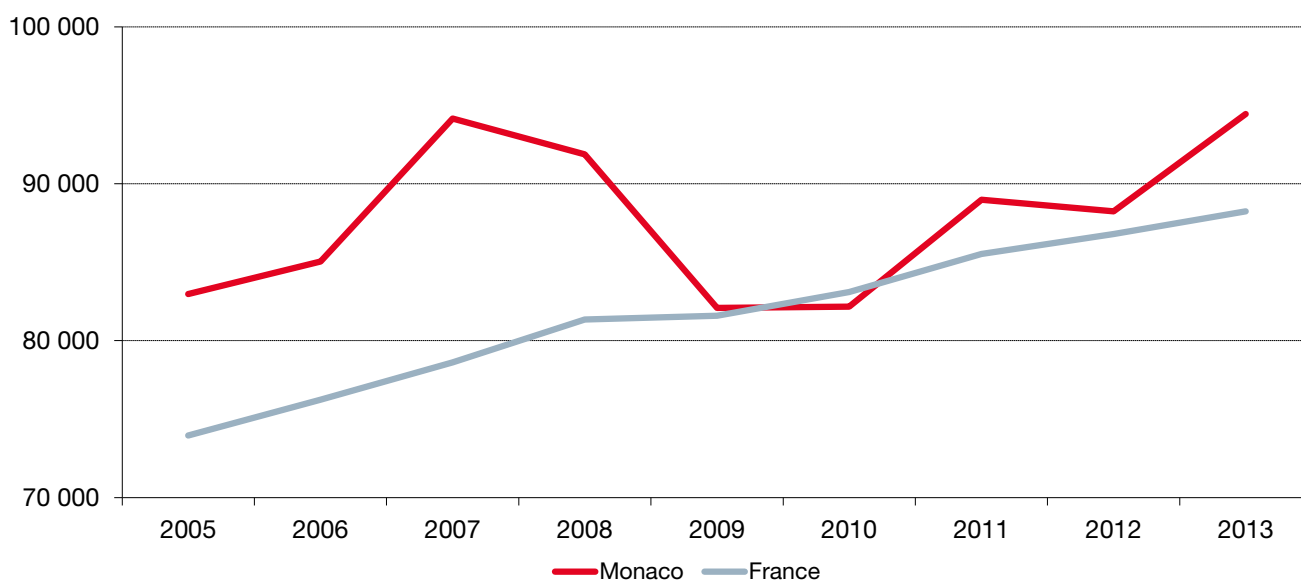
Tableau 9 : France - PIB par salarié en volume

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Var 12/13
PIB en milliards d'euros constants	1 738,3	1 814,1	1 897,0	1 949,5	1 937,1	1 977,1	2 040,0	2 063,0	2 100,6	1,8%
Population salariée en milliers (France)	23 503	23 794	24 130	23 967	23 745	23 792	23 855	23 768	23 806	0,2%
PIB "par salarié" en euros constants	73 959	76 241	78 616	81 341	81 582	83 101	85 520	86 800	88 239	1,7%

Tableau 10 : Evolution de l'écart du PIB par salarié entre Monaco et la France

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Var 12/13
Monaco	82 974	85 043	94 162	91 869	82 080	82 166	88 985	88 237	94 454	7,0%
France	73 959	76 241	78 616	81 341	81 582	83 101	85 520	86 800	88 239	1,7%
Ecart Monaco / France	10,9%	10,4%	16,5%	11,5%	0,6%	-1,1%	3,9%	1,6%	6,6%	

Le PIB par salarié à Monaco a toujours été supérieur à celui de la France sauf en 2010. Depuis 2005, le PIB par salarié en France a progressé de +19 % contre +14 % à Monaco. Dans le même temps, la population salariée a augmenté de +1 % en France contre +15 % à Monaco.

FIGURE 6 : Evolution du PIB par salarié en € constants

Chapitre 4 : Cadre réglementaire et méthodologie retenue

5. Le système européen de compte 1995

Le Système Européen de Comptes nationaux et régionaux (SEC 95), entré en vigueur en 1999, cohérent pour l'essentiel avec le Système de Comptabilité Nationale des Nations Unies (SCN 1993), définit un cadre qui assure la cohérence des évaluations au sein de l'Union Européenne.

Dans un souci de comparabilité et de transparence vis-à-vis de la communauté internationale et dans la mesure des informations disponibles, la Principauté s'est appuyée sur le SEC 95 pour élaborer les outils de mesure de la richesse nationale que sont le Produit Intérieur Brut (PIB) et le Revenu National Brut (R.N.B.)³.

6. Le système Européen de compte 2010

Le SEC 95 est remplacé progressivement par le SEC 2010. L'année 2014 constitue pour plusieurs pays (notamment la France, la Suisse...), l'année révision des comptes nationaux et de publication des premiers agrégats selon le SEC 2010.

Les principales modifications apportées résident dans la prise en compte des dépenses de recherche et développement et des dépenses militaires.

Les dépenses de recherche et développement dans le SEC 1995 sont considérées comme des dépenses courantes et enregistrées comme de la consommation intermédiaire. Elles ont comme conséquence de diminuer le PIB du pays. Or, ces dépenses ont un impact durable et leur influence peut être mesurée sur plusieurs années. C'est pourquoi selon le SEC 2010, elles doivent être considérées comme des investissements, ce qui augmente le niveau du PIB.

Les dépenses militaires sont traitées quant à elles, dans le SEC 1995, en tant que consommation intermédiaire de l'Etat, si l'équipement militaire ne peut pas être utilisé pour des besoins civils (les avions de chasse par exemple). Dans le SEC 2010, il a été décidé d'enregistrer toutes les dépenses d'armement comme un investissement, si la durée de vie est supérieure à une année.

D'autres changements de méthodologie ou de concepts sont également apportés par le nouveau système européen des comptes. Tous ne sont pas encore méthodologiquement aboutis, comme l'estimation de la production de services par les assureurs non-vie et les réassureurs.

³ Le revenu national brut est la somme de l'ensemble des revenus primaires (bruts) perçus par les unités économiques résidentes (excédent brut d'exploitation, revenu mixte brut, rémunération des salariés, impôts nets de subventions sur la production et les importations, revenus de la propriété perçus moins versés). Il est égal au produit intérieur brut (PIB) diminué des revenus primaires versés à des unités économiques non-résidentes et augmenté des revenus primaires reçus du reste du monde par des unités résidentes. Il donne une mesure des revenus primaires reçus par l'ensemble des unités économiques résidentes et permet des comparaisons internationales. Source INSEE

La situation particulière de la principauté de Monaco (union douanière et monétaire avec la France, absence de système de comptabilité nationale) conduit à l'absence de certaines informations économiques.

Cette raison explique le fait que le calcul du PIB en Principauté ne prenne pas en compte certaines données. C'est le cas notamment des loyers fictifs (estimation de la valeur des loyers qu'auraient payé des habitants d'un logement s'ils en avaient été locataires et non propriétaires), retenus comme faisant partie du PIB selon le SEC 1995 et jamais estimés à Monaco.

Cette raison explique aussi que les modifications apportées par le SEC 2010 ne soient pas intégrées dans le calcul du PIB à Monaco, qui continue à se référer à la version du SEC de 1995.

La non prise en compte d'éléments constitutifs du PIB en Principauté de Monaco en minore l'estimation.

7. Le PIB au cœur du raisonnement économique

Le PIB est un des agrégats permettant de déterminer la richesse nationale et son évolution, c'est à dire la croissance économique.

Avec le Revenu National Brut (R.N.B.), ils sont une synthèse des considérations théoriques de la macroéconomie et des considérations pratiques du cadre européen de comptabilité nationale.

8. La détermination du PIB

Le PIB peut s'appréhender de trois manières, équivalentes en termes de résultat :

- comme indicateur d'activité (approche production)

Le PIB est la somme des valeurs ajoutées (VA) brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, diminuée des subventions sur les produits, soit :

PIB = somme des VA brutes
+ impôts sur les produits
- subventions sur les produits

- comme indicateur de produit (approche dépense)

Le PIB est la valeur des biens et services issus de la production des unités résidentes et disponibles pour des emplois finals. Il est calculé comme somme des emplois finals de biens et services par les unités institutionnelles résidentes.

- comme indicateur de revenu (approche revenu)

Le PIB est égal à la somme des revenus primaires distribués par les unités productrices résidentes déduite des subventions.

PIB = rémunération des salariés

+ Excédent Brut d'Exploitation et revenu mixte

+ Impôts sur la production

- Subventions

La Principauté a retenu l'approche du PIB comme indicateur de revenu dans la mesure où cette approche n'implique pas la mise en place immédiate de la comptabilité nationale. Les grands équilibres comptables permettent de comprendre la cohérence macroéconomique de ce choix.

Un PIB évalué en valeur

Le PIB ainsi calculé est évalué en « valeur », c'est-à-dire en euros courants.

Pour évaluer la croissance « réelle » des agrégats, il importe d'isoler l'effet dû à la variation des prix, de l'effet « volume ». Pour ce faire, on déflate le PIB en « valeur » de la variation de prix moyenne observée au cours de l'année écoulée. On obtient ainsi le PIB « en volume ».

L'indice des prix utilisé pour ces calculs est celui de la France publié par l'INSEE. Le PIB en volume sera calculé en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation en prenant comme base l'année 2010.

Périmètre de calcul

La résidence

Le périmètre de calcul est l'économie nationale. Celle-ci regroupe l'ensemble des unités résidentes, soit les unités possédant un centre d'intérêt économique sur le territoire économique.

La détermination du champ d'observation implique :

- La définition d'un territoire économique regroupant :
 - le territoire géographique de ce pays ;
 - les enceintes des zones franches, entrepôts et usines sous contrôle douanier ;
 - l'espace aérien national, les eaux territoriales et la plate-forme continentale située dans les eaux internationales sur laquelle le pays dispose de droits exclusifs ;
 - les enclaves territoriales ;
 - les gisements situés dans les eaux internationales exploités par des unités résidentes.

- Un temps d'observation : l'année
 - une unité est reconnue comme ayant un centre d'intérêt économique sur le territoire si elle y exerce des activités économiques pendant une période relativement longue c'est-à-dire pendant une durée d'un an ou plus. Le critère de la nationalité n'intervient pas ;
 - toute autre unité est classée comme non résidente.

- Le découpage du territoire économique en différentes nomenclatures : agents économiques, opérations économiques, comptes.

Chapitre 5 : Dispositif mis en place en Principauté

Afin de répondre aux objectifs exposés précédemment, le Gouvernement a mis en place en 2005 un groupe de travail sur ce sujet, avec pour objectif de définir le territoire donné et recenser les agents économiques. Il s'agit de déterminer les éléments statistiques nécessaires à l'élaboration des agrégats financiers, notamment par la mise en place d'une enquête statistique nationale indispensable à l'élaboration du PIB.

L'IMSEE (Institut Monégasque de la Statistique et des Études Économiques), créé par l'Ordonnance Souveraine n° 3.095 du 24/01/2011 et émanation de la Division des Statistiques et des Études Économiques, est aujourd'hui naturellement en charge du calcul du PIB de la Principauté.

1. Détermination des algorithmes de calcul

Ce vaste projet a eu pour objectif principal de définir les algorithmes de calcul des agrégats économiques (cf. annexe 1) et mettre en cohérence l'ensemble des informations recensées.

Méthode d'extrapolation retenue pour les résultats du PIB

Depuis la mise en œuvre du calcul du PIB en 2005, les données relatives à l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) des agents économiques monégasques ont été obtenues au travers d'une enquête.

Sur les 7 844 agents économiques concernés en 2014, le taux de réponse a été de 89 %. Pour appréhender le niveau global d'EBE, et palier le reliquat de non-réponse, des procédures statistiques d'extrapolation sont utilisées (avec une méthodologie constante sur les 9 années). Certaines informations concernant les sociétés non répondantes ont tout de même pu être exploitées, en particulier la forme juridique, le secteur et sous-secteur d'activité ainsi que l'effectif pour certaines d'entre elles.

Dans un premier temps, les variables discriminantes de l'EBE ont été déterminées sur la base des informations transmises par les sociétés répondantes. Ainsi, les analyses statistiques ont permis de déterminer cinq variables discriminantes :

1. la taille de l'entreprise : les 100 entreprises réalisant les chiffres d'affaires les plus importants ont été traitées différemment. L'objectif est de ne pas reproduire le caractère atypique de ces sociétés sur l'ensemble des sociétés non répondantes ;
2. la forme juridique ;
3. l'appartenance à un secteur d'activité ;
4. l'effectif de la société ;
5. la masse salariale.

Néanmoins, les informations disponibles sur les sociétés non répondantes n'ont pas permis d'exploiter la totalité de ces variables explicatives. En effet, à titre d'exemple, les analyses statistiques montrent que le nombre de salariés semble être une variable discriminante de l'EBE. Cependant, cette information n'a pu être exploitée dans la

mesure où le nombre de salariés est rarement disponible pour les sociétés non répondantes. Les travaux ont donc été recentrés sur les variables connues de ces entités à savoir la forme juridique, le secteur et le sous-secteur d'activité.

Dans un second temps, les résultats issus des analyses discriminantes ont été corrigés du biais entraîné par l'existence de valeurs atypiques. Ainsi, pour une forme juridique et un sous secteur d'activité, 90 % des données ont été conservées pour l'extrapolation. L'objectif étant d'avoir une estimation moins volatile de l'EBE et non biaisée par des entreprises singulières de la classe considérée. Après avoir corrigé les estimations moyennes d'EBE par classe, l'extrapolation a pu être effectuée en utilisant l'information disponible des sociétés non répondantes.

Détermination du PIB par secteur

Dans le cadre des analyses effectuées par la plupart des administrations monégasques, 12 secteurs d'activités au sein du tissu économique de la Principauté ont été identifiés.

Des hypothèses structurantes pour le calcul du PIB par secteur :

Concernant les salaires, l'IMSEE, s'appuie sur les données communiquées par les Caisses Sociales de Monaco.

L'EBE de chacun des secteurs a été extrapolé en s'appuyant sur la même méthode que celle retenue pour le calcul global du PIB (cf. supra).

Les subventions ont été affectées et pondérées à chacun des secteurs selon leur nature et leur destination.

Concernant la répartition des impôts par secteur d'activité, plusieurs analyses ont été menées.

Sur ces bases, les règles de ventilation suivantes ont été arrêtées :

- Concernant la TVA collectée, une petite partie est constituée d'un compte « Non ventilés par secteur ». Il a été admis qu'il était envisageable d'appliquer à ce poste, une clé de répartition correspondant à celle de la partie connue par secteur de la TVA perçue.
- De la même manière, il a été admis que cette clé de répartition pouvait s'appliquer à l'ensemble des autres postes ci-dessous listés :
 - Reversement français au titre du compte de partage de la TVA ;
 - Droits d'importation ;
 - Droits annuels de naturalisation des navires ;
 - T.I.P.P. et droits de consommation sur les tabacs ;
 - Bénéfices du Monopole des tabacs ;
 - Droit de bail ;
 - Droits de timbre ;
 - Taxes sur les conventions d'assurance ;
 - Droit de consommation sur les alcools ;
 - Droits perçus sur les véhicules des entreprises.

- En revanche, il a été convenu d'affecter les articles budgétaires « TVA Immobilière » et « Droits de mutation à titre onéreux » au secteur de l'immobilier.

Un PIB en euros courants et en euros constants

Pour évaluer le PIB en euros constants, a été appliqué aux agrégats 2010 un indice de revalorisation / d'inflation. Compte tenu des caractéristiques et de la situation géographique du territoire de la Principauté, il a été convenu de s'appuyer sur les données et hypothèses retenues pour évaluer le PIB français et communiquées par l'INSEE.

Les comptes annuels à prix constants (dit aussi « en volume ») de la base 2010 sont présentés « au prix de l'année précédente, chaînés, base 2010 » (1.103 Indice de prix des ressources et emplois de biens et services).

L'objectif de cette présentation est de fournir, aux utilisateurs des agrégats, les meilleures séries temporelles à prix constants. En effet, l'évolution d'un agrégat à prix constants est le plus interprétable lorsque l'année des prix constants est assez proche de l'année des prix sous revue.

C'est pourquoi les évolutions des agrégats à prix constants des comptes nationaux annuels pour une année donnée sont calculées systématiquement en prenant comme base les agrégats à prix courants de l'année précédente, et en leur appliquant les évolutions aux prix de l'année précédente. Ces séries sont ensuite nommées 100 en 2010, puis multipliées par la valeur à prix courants de l'agrégat en 2010, de façon à ce que les utilisateurs aient en même temps à leur disposition l'ordre de grandeur de l'agrégat.

Annexe : Algorithme de calcul du PIB

1. Produit Intérieur Brut

PIB = Rémunérations et charges sociales (D1)
+ Excédent Brut d'Exploitation et Revenus mixtes
+ Impôts sur la production (D2)
- Subventions (D3)

2. Rémunérations et charges sociales

Rémunérations et charges sociales
D1 = Salaires & traitements bruts en espèces
+ Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs
+ Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs

3. Excédent Brut d'Exploitation et revenus mixtes

Si le déclarant remplit le questionnaire Q1 détaillé :

EBE = Chiffre d'Affaires HT
+ Production immobilisée
- Montant des achats
± Variations des stocks
- Consommations de l'exercice
+ Subventions d'exploitation
- Impôts, taxes et versements assimilés
- Salaires & Rémunérations brutes
- Total des cotisations sociales

Si le déclarant remplit le questionnaire Q2 :

EBE = CA / Honoraires et/ou Soins facturés
- Achats et charges de l'exercice
± Variations des stocks
+ Subventions d'exploitation
- Salaires et rémunérations brutes
- Total des cotisations sociales

4. Impôts sur la production

TVA = D211

- + TVA nette collectée en Principauté (hors TVA immobilière)
- ± Versements français au titre du compte de partage.

Impôts sur les importations

D212 = Droits d'importation

- + Droit annuel de naturalisation des navires

Autres impôts sur les produits

D214 = T.I.P.P. et droits de consommation sur les tabacs

- + Bénéfices du monopole des tabacs
- + Droits de mutation à titre onéreux
- + Droit de bail
- + Droit de timbre
- + Taxe sur les conventions d'assurance
- + TVA immobilière
- + Droit de consommation sur les alcools

Autres impôts sur la production

D29 = Impôts liés à la propriété ou l'utilisation de biens immobiliers, de machines, de véhicules et d'équipements. Impôts sur masse salariale, sur autorisation d'exercer une activité professionnelle, sur les émissions polluantes.

Impôts sur la production

D2 = TVA

- + Impôts sur les importations
- + Autres impôts sur les produits
- + Autres impôts sur la production

5. Subventions

Subventions

D3 (D393 + D399) =

- + Dotation de fonctionnement de la mairie
- + Dotation de fonctionnement du CHPG
- + Dotation de fonctionnement des autres établissements publics
- + Subventions dans le domaine éducatif et culturel
- + Subventions des politiques publiques
- + Subventions dans le domaine social et humanitaire
- + Aides au sport
- + Organisation de manifestations en Principauté

Produit Intérieur Brut 2014

Novembre 2015

Pour consulter les
publications de l'IMSEE :
<http://www.imsee.mc/Publications>

Pour suivre les actualités de
l'IMSEE :
<http://www.imsee.mc/Actualites>

Pour vous abonner à la
newsletter de l'IMSEE :
<http://www.imsee.mc/Newsletters>

INSTITUT MONÉGASQUE DE LA
STATISTIQUE ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES

9 rue du Gabian
98000 MONACO
www.imsee.mc



ISSN-L 2311-5386

